Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260427-D_3_27_04_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 Avril 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 17/04/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h22), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie (à partir de 20h17), PERRIER Luc (à partir de 20h31), RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

003 - Finances - Fiscalité - Budget - Vote des taux d'imposition 2026

Rapporteur : Monsieur DESBROUSSES Jérôme, Conseiller municipal délégué

Monsieur DESBROUSSES Jérôme présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La Commission « Finances » qui s'est réunie le 7 Avril 2026 propose de maintenir les taux votés en 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 44,67%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 52,88%
- taxe d'habitation (TH) : 21,93%

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20260427-D_3_27_04_2026-DE

République Française

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 27 Avril 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT

Le Maire,
Sandrine VINCENT

MAIRIE DE CHEVAIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 12 Mai 2026
et Publication le : 12 Mai 2026